

Rabat, le 27 janvier 2025

Communiqué de presse

Le Conseil national des droits de l'Homme et l'Association des rencontres méditerranéennes du cinéma et des droits de l'Homme organisent la première du court métrage «The Kid(s)» du réalisateur Faouzi Bensaidi

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et l'Association des rencontres méditerranéennes du cinéma et des droits de l'Homme (ARMCDH), organisent **la première du court métrage « The Kid(s) » du réalisateur Faouzi Bensaidi**, réalisé dans le cadre du projet « Plaidoyer pour les droits de l'Homme: le cinéma pour la réforme des politiques publiques et réforme de la politique publique du cinéma au Maroc » appuyé par l'Union Européenne, et ce **le 28 janvier 2025 au cinéma Renaissance à 19H00**.

Tenue sur le thème « **une alliance des institutions et de la société civile et du monde du cinéma pour une approche favorisant la réinsertion et la protection des enfants en conflit avec la loi contre la récidive** », cette projection s'insère dans le cadre d'une dynamique de plaidoyer des acteurs institutionnels et de la société civile pour la réforme des dispositions du code pénal et du code de la procédure pénale en relation avec les enfants en conflit avec la loi, portée par l'ARMCDH.

Le CNDH, en tant qu'institution nationale de protection et de promotion des droits de l'Homme, constitue un acteur clé dans le paysage institutionnel national de protection des droits de l'enfant en général et de l'enfant privé de liberté en particulier, habilité à monitorer et à visiter les lieux de privation de liberté et de placement des enfants.

Dans ses différents rapports annuels sur la situation des droits de l'Homme au Maroc, le CNDH a appelé à l'adoption d'un certain nombre de dispositions visant à renforcer la conformité du dispositif de prise en charge des enfants privés de liberté avec les normes internationales. Tout en rappelant que la privation de liberté doit rester une mesure de dernier recours pour l'enfant, le CNDH précise que les enfants privés de liberté doivent être traités « avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge ». (Art. 37, CDE

L'Association des rencontres méditerranéenne du cinéma et des droits de l'Homme, qui œuvre, depuis 15 ans, pour la promotion de la culture des droits de l'Homme à travers le cinéma, s'est attelée, avec les acteurs de la société civile à élaborer une stratégie de plaidoyer plaçant l'objet culturel cinéma comme un levier de débat public.

